

Tarifs

des opérations bancaires les plus fréquentes
à usage professionnel
en vigueur au 3/12/2025

Cette liste des tarifs a été mise à jour à la date susmentionnée. En ce qui concerne les tarifs modifiés après cette date ou qui ne seraient pas encore adaptés, vous pouvez toujours contacter votre agent.

Celui-ci vous communiquera les modifications de tarifs les plus récentes. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues chez votre agent. 21% de T.V.A. est incluse dans les tarifs lorsqu'elle est d'application. Les frais mensuels sont débités au début du mois. Les frais annuels sont débités à la fin de chaque année, sauf indication contraire.

1. Comptes de paiement et services de paiement

1.1. Comptes de paiement et Packs

Packs - tarifs par mois

Crelan Business Pack

Tarif standard 4,50 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, deuxième carte de débit pour cotitulaire ou mandataire, retraits d'espèces en euros au guichet, 1 remplacement de la carte de débit en cas de perte ou de vol sur base annuelle.

Crelan Business Plus Pack

Tarif standard 6,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Business, deuxième carte de débit et carte VISA Business pour cotitulaire ou mandataire, 12 virements (instantanés) en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, frais pour un ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (6 opérations), remplacement de la carte de débit ou Visa Business en cas de perte ou de vol, retraits d'espèces en euros au guichet.

Comptes de paiement

Compte à vue Crelan

Comprend: Domiciliations et ordres permanents en euros, retrait d'espèces en euros par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique, versement d'espèces en euros au guichet, virement en euros vers un compte Crelan exécuté en agence, paiement électronique chez les commerçants, relevé mensuel des dépenses effectuées par Visa, virements papier simples, accès aux services bancaires en ligne et mobiles, extraits de compte électroniques, facilité de découvert (1) (sous réserve d'acceptation de la demande). Lors de l'achat d'une carte de débit deuxième carte de débit gratuites pour le co-titulaire ou mandataire.

Frais de tenue de compte, par an : 30,00 EUR

Paquet d'opérations de base en euros, par an : 12,00 EUR

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base et sont tarifées individuellement (si non incluses dans un Pack) :

- Traitement au guichet d'un virement (instantané) en euros vers un compte non-Crelan, par opération : 1,50 EUR

- Retrait d'espèces en euros au guichet, par retrait : 0,50 EUR

- Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque : 1,25 EUR

- Paiement par chèque client, par chèque : 1,00 EUR

Frais crédit de caisse (si d'application), par an : 24,00 EUR

Compte à vue Crelan Invest en euros

Comprend: versements au guichet, virements en euros vers des comptes propres, ordres permanents vers des comptes Crelan, retraits en euro au guichet, banque en ligne et mobile.

Frais de tenue de compte et paquet d'opérations de paiement de base en euros : 0,00 EUR

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du compte à vue Crelan Invest et sont tarifées individuellement :

Traitement virement (instantané) en euros au guichet, par virement : 5,00 EUR

Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque : 1,25 EUR

| | |
|---|----------|
| Crelan Basic (plus commercialisé pour un usage professionnel depuis le 14/06/2021) | 0,00 EUR |
|---|----------|

Ce montant comprend : frais de tenue de compte, paquet d'opérations de paiement de base en euros, et 1 carte de débit.

(carte de débit incluse jusqu'au 31/12/2025)

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du Crelan Basic et sont tarifées individuellement :

| | |
|--|----------|
| - Versement/retrait d'espèces en euros ou devises au guichet, par opération : | 5,00 EUR |
| - Traitement virement (instantané) en euros vers un compte non Crelan au guichet, par virement : | 5,00 EUR |
| - Retrait d'espèces en euros par carte de débit au guichet automatique d'une autre banque, par retrait : | 0,50 EUR |
| (les 24 premiers retraits d'espèces sont gratuits) | |
| - Versement d'un chèque circulaire tiré sur le compte d'une autre banque, par chèque : | 5,00 EUR |
| - Virements instantanés: service non disponible | |

Dynamic Business Account (2) (plus commercialisés depuis le 26/10/2020)

| | |
|--|----------|
| Frais de tenue de compte: | 0,01 EUR |
| Paquet d'opérations de base en euros : | 0,00 EUR |

Compte à vue en devises et Compte à vue Invest en devises (3)

| | |
|----------------------------|----------|
| Frais de tenue de compte : | 0,00 EUR |
|----------------------------|----------|

Opérations de paiement: plus d'informations dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des opérations internationales et encaissement de chèques étrangers et chèques en devises" disponible en agences.

Service Bancaire de Base Business pour entreprises et missions diplomatiques en EUR et USD (par compte):

Uniquement disponible après désignation de Crelan par la chambre du service bancaire de base.

| | |
|---|-----------|
| Frais de tenue de compte, par compte, par an: | 30,00 EUR |
| Paquets d'opérations de base en euros, par an: | 12,00 EUR |
| Les opérations autorisées suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base et sont tarifées individuellement: | |
| - Traitement au guichet d'un virement (instantané) en euros vers un compte non-Crelan, par virement: | 1,50 EUR |
| - Retrait d'espèces en euros au guichet, par retrait: | 0,50 EUR |

Pour les opérations autorisées en USD, consultez les tarifs dans "Conditions générales et tarifs des opérations internationales"

| | |
|--|----------|
| Ouverture d'un compte de paiement | 0,00 EUR |
|--|----------|

| | |
|--|----------|
| Fermeture d'un compte de paiement | 0,00 EUR |
|--|----------|

Taux (sur base annuelle)

Taux créditeur

| | |
|--|-------|
| Compte à vue Crelan, compte à vue Invest, Dynamic Business Account, Crelan Basic et Service Bancaire de Base Business: | 0,00% |
|--|-------|

Comptes à vue en devises valables du 31/10/2023 (décompte mensuel des intérêts)

| | |
|------------------|-------|
| Toutes devises : | 0,00% |
|------------------|-------|

Taux débiteur (4)

Compte à vue Crelan et Dynamic Business Account:

| | |
|-------------------------------|--------|
| Solde débiteur autorisé : | 10,50% |
| Solde débiteur non autorisé : | 11,55% |

Compte à vue Invest :

| | |
|--|--------|
| | 10,50% |
|--|--------|

| | |
|---|--------------|
| Compte à vue en devises : taux IRS à un mois + 7% (décompte mensuel des intérêts) | |
| Compte à vue Invest en devises : taux IRS à un mois + 5% (décompte annuel des intérêts) | |
| Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur non autorisé (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois : | 7,50 EUR |
| Service Bancaire de Base Business | non autorisé |

Date de valeur

Date **valeur** = date à laquelle ou jusqu'à laquelle les intérêts sont calculés.
 Date **comptable** = jour de comptabilisation de la transaction par la banque.

Opérations de débit

Virement en euros (papier ou électronique), ordre permanent, domiciliation, décompte carte de crédit, paiement par carte et retrait d'espèces en euros au guichet ou à un guichet automatique : date Emission d'un chèque : date valeur = date comptable - 1 jour calendrier Demande de chèque bancaire : date valeur = date comptable

Opérations de crédit

comptable
calendrier

Cartes

Frais annuels de fourniture d'une carte de débit ou de crédit

(Pour Crelan Basic ou si non incluse dans un Pack Crelan)

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Carte de débit : | 14,00 EUR |
| 18,00 EUR à partir du 1/1/2026 | |

Carte de crédit VISA Business (*non disponible pour Service Bancaire de Base Business*) :

36,00 EUR

Opérations par carte en Belgique

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :

0,00 EUR

0,50 EUR

Retrait d'espèces en euros par carte de débit au guichet automatique d'une autre banque sur compte Crelan Basic*, par retrait (les 24 premiers retraits d'espèces sont gratuits)

*Le compte Crelan Basic n'est plus commercialisé pour les professionnels

Paiements avec carte de débit ou VISA Business :

0,00 EUR

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de crédit VISA Business :

| | |
|------------------|----------|
| sur le montant : | 1,00% |
| majoré de : | 6,00 EUR |

Remplacement d'une carte perdue ou volée

Carte de débit :

10,00 EUR

Carte de crédit VISA Business :

10,00 EUR

1.3. Opérations bancaires à distance

| | |
|---|-----------|
| Abonnement myCrelan ou myCrelan Pro, le premier Digipass inclus : | 0,00 EUR |
| Remplacement Digipass défectueux : | 0,00 EUR |
| Remplacement Digipass non-défectueux : | 25,00 EUR |
| Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur : | 25,00 EUR |
| Abonnement Crelan Mobile: | 0,00 EUR |

1.4. Paiements internationaux

Plus d'informations au sujet des chèques émis à l'étranger et des transferts internationaux dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des paiements internationaux et de l'encaissement de chèques étrangers et de chèques en devises".

Utilisation des cartes en euro dans la zone SEPA*

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :

| |
|----------|
| 0,00 EUR |
| 0,50 EUR |

Retrait d'espèces en euros par carte de débit au guichet automatique d'une autre banque sur compte Crelan Basic, par retrait (les 24 premiers retraits d'espèces sont gratuits)

N.B. : Crelan ne facturera pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte VISA Business

| | |
|------------------|----------|
| sur le montant : | 1,00% |
| majoré de : | 6,00 EUR |

Retraits d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte VISA Business

| | |
|------------------|----------|
| sur le montant : | 2,00% |
| majoré de : | 6,00 EUR |

Paiements par carte de débit ou VISA Business :

| |
|----------|
| 0,00 EUR |
|----------|

Utilisation des cartes dans une devise autre que l'euro (hors ou dans la zone SEPA)* **

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :

| | |
|----------------------------|----------|
| coût fixe : | 6,00 EUR |
| + commission de change** : | 2,00% |

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de crédit VISA :

| | |
|------------------|----------|
| sur le montant : | 1,00% |
| majoré de : | 6,00 EUR |

| | |
|----------------------------|-------|
| + commission de change** : | 2,00% |
|----------------------------|-------|

Retraits d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte de crédit VISA :

| | |
|------------------|----------|
| sur le montant : | 2,00% |
| majoré de : | 6,00 EUR |

| | |
|----------------------------|-------|
| + commission de change** : | 2,00% |
|----------------------------|-------|

N.B: en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.

Paiements avec carte de débit :

| |
|----------|
| 0,60 EUR |
|----------|

| | |
|----------------------------|-------|
| + commission de change** : | 2,00% |
|----------------------------|-------|

Paiements par carte de crédit VISA, commission de change** unique de :

| |
|-------|
| 2,00% |
|-------|

* La zone SEPA couvre l'ensemble des pays de l'Union européenne, les pays membres de l'Espace économique européen, le Royaume Uni, la Suisse, Andorre, Monaco, Albanie, Moldavie, Nord Macédoine, Serbie, Monténégro, Saint- Marin et le Vatican.

** Marge de change appliquée au cours de référence de la Banque centrale européenne (BCE) le jour du traitement de la transaction pour les devises suivantes : CHF, CZK, DKK, SEK, HRK, HUF, ISK, NOK, PLN, RON et BGN. Les cours de change de la BCE sont communiqués sur : https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html. Pour les autres devises, les cours de change de Visa ou MasterCard (Maestro) s'appliquent. Les cours de change de Visa sont disponibles sur : https://www.visa.be/fr_BE/aide-visa/consommateur/services-de-voyage-visa/exchange-rate-calculator.html et ceux de MasterCard (Maestro) sur: <https://www.mastercard.fr/fr-fr/particuliers/support-conseils/convertisseur-devises.html>.

2. Epargner et investir

2.1. Compte d'épargne

Frais de gestion

| | |
|---|-----------|
| Ouverture / fermeture d'un compte d'épargne Business : | 0,00 EUR |
| Redevance annuelle Crelan Business : | 12,00 EUR |
| Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur non autorisé (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois : | 7,50 EUR |
| Versement d'un chèque circulaire | 1,25 EUR |

Taux créditeur - compte pour personnes morales et personnes physiques (usage professionnel) (5)

Compte d'épargne Crelan Business (+ option garantie locative)

| | |
|---------------------|-------|
| Taux de base : | 0,20% |
| Prime de fidélité : | 0,35% |

Découvrez l'offre des comptes d'épargne règlementés pour indépendants et indépendants à titre complémentaire lorsque l'usage du compte est privé.

Date de valeur

Versement en espèces: date valeur = date comptable

Retrait en espèces: date valeur = date comptable

Modalités de base en matière de prime de fidélité

Périodes de détention minimales pour l'obtention de la prime :

Pour obtenir la prime de fidélité, l'argent versé doit rester sur le dépôt d'épargne pendant au moins 12 mois, ou un multiple de 12 mois.

Périodes sur lesquelles se calcule la prime :

Versement: la prime de fidélité commence à courir à partir de la date de valeur du versement. Un même montant peut générer plusieurs fois une prime de fidélité.

Retrait: les montants sur le dépôt d'épargne pour lesquels la période de constitution de la prime de fidélité est la moins avancée, sont les premiers imputés à concurrence des retraits effectués (principe de « last in, first out »). En cas de retrait, la date de valeur est la date de comptabilisation de l'opération.

Garantie éventuelle du taux :

Le taux de la prime de fidélité est susceptible d'être adapté à tout moment en fonction de l'évolution du marché. Par principe, le taux de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement, tout comme celle d'application au début de chaque période de fidélité suivante, reste en vigueur pour toute la période de fidélité (12 mois).

Moment du versement des primes acquises :

Les primes de fidélité acquises dans le courant d'un trimestre calendrier sont versées le 1er jour du trimestre suivant, soit les 01/01, 01/04, 01/07 et 01/10. Si le compte d'épargne est clôturé en cours d'année, les intérêts sont immédiatement calculés et versés en même temps que le capital.

2.2. Comptes à terme (5)

A long terme

| | |
|------------|-------|
| à 2 ans : | 1,70% |
| à 3 ans : | 1,85% |
| à 4 ans : | 1,50% |
| à 5 ans : | 1,50% |
| à 6 ans : | 1,50% |
| à 7 ans : | 1,50% |
| à 8 ans : | 1,50% |
| à 9 ans : | 1,50% |
| à 10 ans : | 1,50% |

A court terme

Consultez votre agent Crelan pour connaître l'offre et les taux actuels

2.3. Comptes-titres

Frais de garde annuels

Sur la contre-valeur (par ligne) :

| | |
|--|---------|
| (euro)- obligations, bons d'état et bons de caisse d'autres institutions financières : | 0,1452% |
| actions fonds de placement d'autres institutions financières: | 0,2420% |

Frais de garde minimums et maximums (par ligne) :

| | |
|----------------------|-----------|
| avec un minimum de : | 4,84 EUR |
| avec un maximum de : | 60,50 EUR |

Pour les coopérateurs, les frais de garde par compte titres sont limités à :

242,00 EUR

Il n'y a pas de frais de garde :

- sur les titres conservés à titre gratuit : il s'agit des titres émis par Crelan et ses partenaires
- les 2 premières années sur les titres résultant d'un transfert en provenance d'une autre institution financière
- Pour des titres sur un compte-titres qui seront gérés de manière discrétionnaire.
- Pour l'année calendrier durant laquelle le compte-titres a été ouvert.

Les frais de garde sont débités annuellement à la fin de l'année du compte de revenus lié au compte-titres.

Sont exonérés de la TVA (21%) : les particuliers résidant hors de l'UE et les entreprises étrangères.

Pour les autres frais, consultez le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

3. Coffres

Prix de location annuels, TVA et assurance incluses, prélevés au prorata au moment de la clôture du coffre ou le 31/12 au prorata de l'année écoulée.

| | |
|---|------------|
| Type 1 : H: 9,5 - 11 ; L: <50 | 54,00 EUR |
| Type 2 : H: 12,5 - 16,5 ; L: <50 | 60,00 EUR |
| Type 3 : H: 18,5 - 29 ; L: <50 | 64,00 EUR |
| Type 4 : H: 30 - 49 ; L: <50 | 84,00 EUR |
| Type 5 : H: >=50 ; L: <50 or H: <50 ; L: >=50 | 94,00 EUR |
| Type 6 : H: >=50 ; L: >=50 | 125,00 EUR |
| Type 7 : H: 40 - 11 ; L: 90 | 200,00 EUR |

4. Correspondance

Les extraits de compte peuvent être obtenus via myCrelan sous forme électronique ou par la poste sous format papier.

4.1. Extraits de compte sous forme électronique

Extraits de compte via myCrelan (internetbanking)

0,00 EUR

4.2. Extraits de compte papier par la poste

Pour les comptes à vue à usage professionnel

Un coût forfaitaire est prélevé mensuellement par compte à vue en fonction de la fréquence d'envoi des extraits de compte papier.

| | |
|--------------------|-----------|
| Envoi trimestriel | 1,50 EUR |
| Envoi mensuel | 3,00 EUR |
| Envoi hebdomadaire | 12,00 EUR |
| Envoi journalier | 31,00 EUR |

Pour les comptes d'épargne (exceptés garantie locative et Futura 5)

Un coût forfaitaire est prélevé annuellement par compte d'épargne en fonction de la fréquence d'envoi des extraits de compte papier.

| | |
|---|------------|
| Envoi trimestriel (<i>gratuit pour les coopérateurs CrelanCo âgés de 70 ans ou plus sans abonnement à myCrelan</i>) | 9,00 EUR |
| Envoi mensuel | 18,00 EUR |
| Envoi hebdomadaire | 72,00 EUR |
| Envoi journalier | 180,00 EUR |

5. Divers

Demande de chèques (non disponible pour le Crelan Basic) - par chèque :

0,50 EUR

Paiement par chèque client - par chèque :

1,00 EUR

Chèque national définitivement refusé :

7,44 EUR

Virement papier avec duplicata - par virement :

0,25 EUR

Ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (sur comptes de paiement) - par opération :

7,00 EUR

Plus d'infos dans le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

6. Actions coopératives de la SC CrelanCo

Uniquement disponible pour personnes physiques de 12 ans ou plus et des ASBL.

Organisme émetteur : SC CrelanCo, qui fait partie de Crelan.

Frais de souscription :

0,00 EUR

Prix d'achat par action coopérative/prix d'émission statutaire

12,40 EUR

Maximum de la souscription (nombre d'actions) :

605

Maximum montant de la souscription (605 parts x 12,40 EUR/action) :

7.502,00 EUR

Cotisation annuelle pour la gestion et le développement du panier d'avantages pour coopérateurs avec au moins 10 actions (excepté coopérateurs dont le compte coopérateur est lié à un compte à vue Crelan payant ou à un compte à vue Crelan inclus dans un Pack, et les jeunes de moins de 25) :

36,00 EUR

Frais de remboursement :

0,00 EUR

Plus d'informations :

Prospectus d'émission : pour en savoir plus au sujet des conditions d'émission et des risques possibles liés à un investissement en actions coopératives, consultez le prospectus d'émission du 25/3/2025 et le supplément du 8/7/2025 de CrelanCo, disponibles dans toutes les agences Crelan ou sur www.crelan.be.

Dividendes :

Le dividende des actions coopératives est versé chaque année, après l'assemblée générale des actionnaires qui a lieu en avril.

Demande de remboursement :

Si le remboursement des actions coopératives est demandé avant le 30 juin de l'année en cours, le montant sera remboursé après l'Assemblée Générale des actionnaires de l'année suivante qui a lieu en avril. Si le remboursement est demandé après le 30 juin de l'année en cours, le remboursement aura lieu après l'Assemblée Générale de la deuxième année qui suit.

Annotations

1 Le montant maximum d'une facilité de découvert liée à un compte à vue à usage professionnel est de 2.500 euros. Dans ce cas, le solde débiteur du compte doit être apuré dans un délai de 3 mois. Une facilité de caisse n'est pas disponible pour le compte à vue Invest.

2 Le Crelan Dynamic Business Account n'est plus commercialisé depuis le 26/10/2020.

3 Un compte à vue en devises est uniquement possible en combinaison avec un compte à vue en euros ou un compte d'épargne. Un Compte à vue Invest en devises est uniquement possible en combinaison avec un Compte à vue Invest en euros.

4 Si un crédit de caisse est lié au Compte à vue : décompte trimestriel du taux. Taux crédit de caisse : voir contrat de crédit.

5 Le précompte mobilier est dû sur la totalité des intérêts. Il s'élève en 2025 à 30% (année d'imposition 2026).